

Prætica vous invite  
à son petit déjeuner  
de formation

**Les régimes de  
crédit-temps -  
le chômage avec  
complément d'entreprise :  
le point sur les  
réformes récentes**

Orateurs :

**Luc Godin**

Avocat au barreau de Bruxelles

**Romina Murru**

Avocat au barreau de Bruxelles

**Le jeudi 21 mai 2015  
de 08h à 10h**

Prætica Sablon  
Grand Sablon  
Rue des Sablons 13  
1000 Bruxelles

*(face à l'entrée principale de l'église)*

Participation aux frais : gratuit

**Informations pratiques**

Prætica Sablon  
Grand Sablon  
Rue des Sablons 13  
1000 Bruxelles  
*(face à l'entrée principale de l'église)*

Inscription souhaitée à l'adresse :

**info@praetica.com**

Merci de préciser les données  
suivantes :

- Votre nom

- Nom de l'entreprise

- Adresse

- E-mail

- Gsm

**www.praetica.com**

Suite à l'adoption de l'arrêté royal du 30 décembre 2014, le régime du crédit-temps a connu d'importantes modifications. Outre la limitation du droit pour un travailleur de réduire ou suspendre ses prestations, la réforme crée une discordance entre les conditions d'accès au crédit-temps et celles permettant de bénéficier d'allocations de chômage dans ce régime. Cette réforme a pour effet de complexifier une matière pourtant déjà très technique.

D'autre part, depuis le 1er janvier 2015, la matière du chômage avec complément d'entreprise [ancienne prépension] a été modifiée afin de durcir les conditions de ce régime. Il s'en est suivi un véritable feuilleton à rebondissements. Accord du groupe des dix, remarques du gouvernement, position des syndicats, disponibilité active, passive ou adaptée, autant de sujets qui risquent d'entretenir la confusion au sein des entreprises.

**Programme :**

► 8h - 8h30 : accueil des participants avec café et viennoiseries

► 8h30 - 10h : exposé suivi d'une séance de questions/réponses